

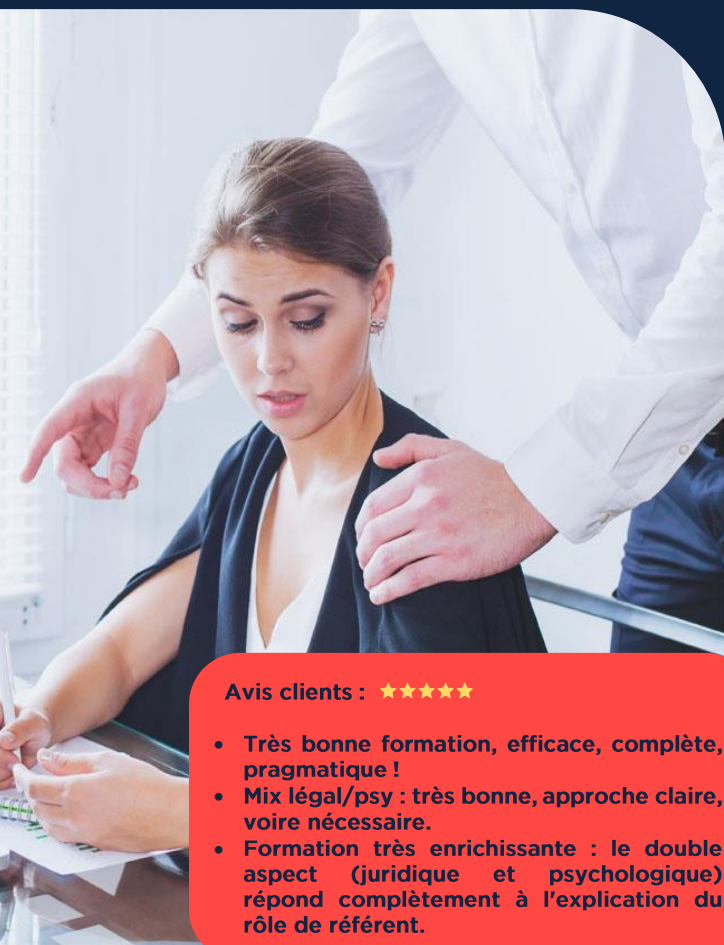
Formez votre Référent

## HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

En présentiel

8ème Edition !

Barthélémy Avocats vous propose une formation spécifique adressée au référent harcèlement sexuel et agissements sexistes.



Avis clients : ★★★★★

- Très bonne formation, efficace, complète, pragmatique !
- Mix légal/psy : très bonne, approche claire, voire nécessaire.
- Formation très enrichissante : le double aspect (juridique et psychologique) répond complètement à l'explication du rôle de référent.



Mardi 4 octobre 2022  
de 9h00 à 17h00



Barthélémy Avocats  
Toulouse



### TARIF

600 € HT - abonnés  
660 € HT - non abonnés  
Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ



Pour plus d'informations :  
ccros@barthelemy-avocats.com  
05.34.41.90.60

### Objectifs

- Repérer les situations de harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- Dépasser ses préjugés pour aider les personnes en difficulté et analyser la situation avec recul ;
- Orienter les victimes d'un harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Informer et accompagner

### Pré-requis

Toute personne désignée référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

### Public

- Futurs référents
- DRH/RRH

[Inscrivez-vous ici](#)

### Une formation animée par :



Stacey Callahan

Professeur à l'université  
Psychologue clinicienne  
Docteur en psychologie  
Auteure de divers ouvrages



Yannick Lipéri

Avocat associé  
Barthélémy Avocats  
Docteur en droit  
Spécialiste en droit social

# PROGRAMME

*En présentiel*

## Contenu

### 1. Identifier le cadre juridique des agissements sexistes au travail : mesures préventives et curatives

- Les éléments juridiques à prendre en compte
- Caractériser le ou les agissements sexistes : notamment porter atteinte à la dignité en raison de l'appartenance à un sexe ou créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, ou offensant
- Les différentes obligations de l'employeur
- Les actions en civil, voire en pénal, notions de procédures pénales ou civiles relatives aux agissements sexistes
- La charge de la preuve : système général ou spécifique
- Les obligations de l'employeur : négociation annuelle obligatoire, prévention, détection, enquête, sanction (?), l'action de la /du DRH : obligatoire

- Le rôle et les actions possibles des instances représentatives du personnel, voire de l'inspecteur du travail ; le droit d'alerte des élus du personnel (CSE, DP, CHSCT)
- Le lien juridique avec les discriminations et les harcèlements
- État de la jurisprudence (réduite)

### 2. Approches pédagogiques du harcèlement sexuel et des propos sexistes

- Mécanismes d'emprise psychologique
- Système d'accrochage manipulateur / victime
- Pervers narcissiques/prédateurs
- Accueil et écoute de la victime
- Comment réagir aux contacts physiques ?
- Comment réagir aux propos sexistes ?

## Moyens et méthodes pédagogiques

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique. Il est projeté en salle à l'aide d'un vidéoprojecteur. Des exercices pratiques seront réalisés en cours de session et en fin de formation pour valider les acquis du stagiaire.

## Le + pédagogique

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 15 personnes afin de favoriser les échanges.

## Suivi et évaluation

Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation.

# FICHE D'INSCRIPTION

*En présentiel*

**Titre de la Formation :** REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Entreprise (Raison Sociale) : .....

Représenté par M / Mme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : ..... Nombre de salariés : .....

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Inscription au bénéfice

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

## Paiement

Règlement de la facture par l'entreprise

Règlement de la facture directement par l'organisme

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressé la facture et la convention de formation (en l'absence d'informations, ces documents seront établis au nom de la société)

.....  
.....  
.....

Envoyer ces documents à l'entreprise

Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à : ..... Le : .....

## Signature et cachet de l'entreprise